

JUGEALS-NAZARETH

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

Par convocation du 4 juillet 2022 le Conseil Municipal est invité à se réunir mardi 12 juillet 2022 à 20 H 00 salle Roger Verdier.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance précédente
- Modification temps de travail adjoint administratif - tableau des emplois
- Divers

La séance est ouverte à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur Le Maire Gérard Bagnol. Monsieur Le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Conseillers présents :

Lorraine Bromet, Aline Ceret, Joël Chastin, Henrique Da Costa, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Richard Landraud, Emmanuel Mazaudoux, Nathalie Réveillère, Sylvie Grelet et Franck Valet.

Conseillers absents excusés et représentés :

Marie-France Daigurande ayant donné procuration à Aline Ceret
Frédéric Gougnet ayant donné procuration à Gérard Bagnol.

Conseiller absent excusé :

Christian Poulvelarie.

► **Désignation secrétaire de séance.**

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► **Approbation du PV de la séance précédente.**

Le procès verbal de la séance du 21 mai 2022 est approuvé par le Conseil Municipal. Il avait déjà été approuvé par mail par tous les conseillers car il est prévu qu'il soit distribué avec le bulletin municipal de juillet/août 2022.

► **Modification temps de travail adjoint administratif.**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en raison d'un besoin de service réduit pour la commune de Jugeals-Nazareth (- 4 heures) et d'une entente avec la commune de Nespouls pour qui le besoin augmente (+ 4 heures).

Cette répartition de travail correspondant au besoin des 2 collectivités, ne change pas le temps de travail hebdomadaire de l'agent qui est intercommunal (Jugeals-Nazareth et Nespouls).

A compter du 1^{er} septembre 2022 suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif à raison de 28 heures hebdomadaires et création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif à raison de 24 heures hebdomadaires.

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire il est procédé au vote.

Vote à l'unanimité.

► **Divers.**

Monsieur Le Maire informe que :

- Le 26 septembre 2022 à 18 heures aura lieu à la salle polyvalente Jean Moulin une séance du conseil communautaire de l'Agglo de Brive. Souvent, elle est à l'espace Chadourne à Brive ou à Allasac et parfois ailleurs.

Ce conseil permettra aux élus communautaires de voir notre salle polyvalente et par la même occasion le matériel dont elle dispose.

Il souhaite que, tous les conseillers municipaux, soit présent à cette réunion.

A cette occasion il présentera notre commune, notamment à l'aide des photos prises par le photographe proposé par M Poulvelarie et mettra également en valeur notre village avec une description de celui-ci.

En fin de séance un apéritif sera servi.

- Jeudi 15 septembre à 17 heures, le Président de l'Agglo de Brive accompagné de différentes personnalités viendra visiter les communes de Jugeals-Nazareth et Turenne. Monsieur Gary, Maire de Turenne prévoit la visite du chantier de la collégiale. Concernant la commune de Jugeals-Nazareth Monsieur Le Maire va voir s'il est possible, en accord avec le propriétaire et les différents praticiens, de se rendre à la Maison de Santé à Montplaisir.

Cette visite se terminera au restaurant du club de vacances à La Gironie à Turenne.

- Beaucoup d'administrés interpellent Monsieur Le Maire ou les conseillers municipaux concernant la réfection de la D73. Les travaux sont réalisés par le Département la commune n'intervient pas. Par 2 reprises Monsieur Le Maire dit avoir contacté le Département pour des malfaçons et également pour la fonte du goudron à cause des températures élevées.

- A la sortie de la dernière réunion du «bureau municipal» il a été constaté 3 tags, un derrière la Chapelle, un sur une porte de la maison achetée par la municipalité à la famille Delsol et le troisième sur une vitre, coté foot, à la salle polyvalente.

La gendarmerie est prévenue et va réaliser des «rondes» dans tout le village, pour l'instant aucune plainte n'est déposée à ce sujet.

Monsieur Franck Valet dit qu'il existe des caméras nomades pour un prix raisonnable pour les particuliers environ 600 euros les 3. Il va se renseigner s'il est possible d'en installer pour les municipalités.

- Suite à des demandes d'administrés concernant des véhicules en stationnement gênant sur la voie public, la gendarmerie viendra constater l'infraction et dressera des contraventions

- Suite à la réunion du 11 juillet avec la SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive) une révision du SCOTT est en cours au sujet du PLU dans le cadre de la loi résilience environnement. L'objectif est de travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. Il est probable que bientôt beaucoup de terrains ne seront plus constructibles. Si des propriétaires de terrains souhaitent s'en séparer, il est souhaitable de les vendre rapidement.

Il est considéré par exemple que pour un terrain de 1500 M², maison et piscine occupent 300 m² mais pour eux les 1500 m² sont artificialisés. Il faut chercher à faire bouger cette loi.

- Le bulletin municipal sera distribué le week-end suivant le 14 juillet.

- Madame Lorraine Brommet demande :

- où en est le projet d'installer l'aire de grand passage des gens du voyage ?

Monsieur Le Maire répond l'Agglo avait donné 9 possibilités dont Noailles (Pont de Coudert), mais c'est la commune d'Allasac qui est retenue. Cette commune va lancer une procédure contre ce projet. La presse communiquera sur le sujet.

- où en est la demande de l'administré qui souhaite acheter du terrain communal devant son domicile ?

Monsieur Le Maire dit que le concernant c'est une affaire réglée, l'administré doit respecter l'alignement et le cadastre comme tous les administrés.

- Monsieur Richard Landraud informe être allé à une réunion du SIAV le jeudi 7 juillet à Uzerche. Une étude est en cours sur le bassin de la Corrèze, les ruisseaux sèchent, les bactéries se développent dans les lacs, le bassin de Brive n'est pas épargné par l'existence des risques d'inondation, il devient inondable s'il y a beaucoup de pluie en Haute Corrèze. Une taxe va être probablement créée pour la gestion de l'eau et la prévention des inondations, l'objectif est de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Fin de séance à 21 heures 05.

Aline CERET
Conseillère déléguée.